



EDITO

Vers une résilience accrue dans un climat incertain.

MARCHÉ

Quelles perspectives pour l'investissement dans les sciences de la vie en 2024 ?

ÉCLAIRAGE

La crise du financement va-t-elle finalement « débancaiser » l'économie européenne ?

ESG

SFDR : qu'attendre de la consultation de la Commission européenne ?

MARCHÉ

La chaleur renouvelable : parent pauvre ou pilier méconnu de la transition énergétique ?

ENTREPRENEURS

4 questions à François Lhoutellier, Président du Groupe ERI



Vers une résilience accrue dans un climat incertain.

L'année 2023 a été marquée par un climat d'incertitudes sur le plan macroéconomique, politique et géostratégique. Pour Andera Partners, elle aura confirmé la pertinence d'un positionnement de multi-spécialiste et d'une approche résolument orientée vers la transformation des actifs.

Nous croyons que notre stratégie est un bouclier contre les turbulences, structurée autour de trois axes essentiels :

- Vision à long terme dans des secteurs clés :

Chez Andera Partners, nous sommes exposés à certains des secteurs les plus porteurs, au cœur de l'agenda des investisseurs et soutenu par les agendas ambitieux des politiques publiques : santé, transition écologique, infrastructures... des secteurs qui nécessitent des investissements colossaux à long terme. Être positionné sur ces segments, sous-tendus par les impératifs du développement durable, et est un facteur de résilience. Fort de ces expertises,

nous dressons ce mois-ci un bilan **des tendances dans l'investissement dans les sciences de la vie** ainsi qu'un décryptage d'un domaine méconnu et sous-investi de la transition énergétique : **la chaleur renouvelable**.

- Diversification stratégique :

Notre portefeuille, soigneusement équilibré, est le fruit d'une stratégie de diversification qui embrasse une variété d'instruments financiers et de stades de développement : venture dans les sciences de la vie, financement d'infrastructures innovantes et écologiques, prises de participations minoritaires, LBO majoritaires, dette mezzanine sponsorless, co-investissement... Nous étendons notre présence en Europe pour développer une approche résolument internationale, en termes de cibles d'investissement, de diversification des LPs et de croissance de nos sociétés en portefeuille. Cet équilibre savamment construit nous permet de répartir le risque tout en saisissant les opportunités de croissance à travers différents secteurs

et géographiques. Notre plateforme de multi-spécialiste nous confère aussi une position d'observation privilégiée de l'écosystème du financement, dont témoigne la réflexion que nous portons ce mois-ci sur **l'évolution du rôle des banques dans le financement et l'accompagnement des entreprises**.

- Transformation des Actifs :

La finance doit être transformatrice ! Au-delà de l'investissement, nous accompagnons nos sociétés en portefeuille dans tous les volets de leur changement d'échelle, de leur structuration et de leur transformation. Avec une conviction : la croissance durable des entreprises et la création de valeur à long terme passeront par la capacité des investisseurs à orienter positivement les décisions de gestion, d'investissement et de gouvernance pour saisir les opportunités de croissance, s'approprier les grandes tendances que sont la décarbonation et la digitalisation, et embrasser les meilleures pratiques en matière d'ESG. On le voit d'ailleurs avec **les débats du moment autour de la SFDR** : l'enjeu pour distinguer un investissement durable n'est pas nécessairement lié à la nature de l'actif investi mais à la capacité à les transformer.

Le cœur de cette stratégie, c'est aussi d'être au plus près des enjeux quotidiens et de long terme des entrepreneurs que

nous accompagnons. **François Lhoutellier, président du Groupe ERI**, participation d'AnderaMidCap, entémoigné dans cenuméro : Andera Partners possède un véritable ADN de développement entrepreneurial.

Notre conviction est que ces différents axes sont le fondement d'une stratégie qui non seulement résiste aux vents contraires, mais qui permet aussi de s'approprier et de devancer les tendances de fond d'un monde en mutation. La spécialisation, les stratégies de diversification, les investissements durables et l'accompagnement des efforts de développement et de changement d'échelle des entreprises – ces éléments ne sont pas de simples mots-clés, mais des principes d'action qui guident notre démarche au quotidien.

En dépit d'un climat incertain, nous restons engagés, en partenaire de confiance, à cibler les niches performantes, à équilibrer notre stratégie et à répartir le risque... tout en accompagnant la transformation des actifs, y compris les actifs « traditionnels » qui ne doivent pas être délaissés par les investisseurs.

En ce début d'année 2024, nous sommes heureux de partager avec vous ces réflexions et ce panorama de notre activité. Bonne lecture !

Laurent Tourtois et Raphaël Wisniewski, Associés et Co-Gérants d'Andera Partners



Quelles perspectives pour l'investissement dans les sciences de la vie en 2024 ?

Le secteur des biotechnologies et de l'innovation en santé s'est toujours distingué par sa capacité de résilience ou de rebond dans des environnements contraints voire hostiles ; l'année 2023 n'y fait pas exception. Malgré les turbulences économiques, les fondements solides de cette industrie et son potentiel d'innovation dessinent des perspectives encourageantes pour 2024.

2023 : un coup d'arrêt dans l'investissement dans les sciences de la vie ?

de gros montants et à faire venir de nouveaux investisseurs. « The winner takes it all », pourrait-on résumer !

En d'autres termes, les sociétés déjà bien financées et ayant atteint leurs objectifs ont moins de difficultés à poursuivre leur financement, d'autant plus lorsqu'elles ont une stratégie différenciée et qu'elles sont positionnées sur des sujets ayant le vent en poupe – comprendre également : à même d'intéresser les pharmas dans l'optique d'un rachat.



Selon les données de Pitchbook, les montants investis dans les sciences de la vie ont chuté de 9% en Europe sur les 9 premiers mois de 2023. Le maintien d'un environnement de taux d'intérêt élevés et les incertitudes macroéconomiques et géopolitiques ont fait que la dynamique d'investissement n'a pas été aussi forte qu'on aurait pu l'espérer, malgré un dry powder important. Car de nombreux fonds se sont levés entre 2020 et 2022 et n'ont pas encore été totalement investis, permettant des tours de financement importants pour les jeunes pousses les plus prometteuses.

En 2023, on a constaté certes une baisse du nombre de transactions, mais avec un ticket moyen par société qui, lui, a été plus élevé. A l'image de ce que l'on observe de manière générale dans le private equity, il y a eu une polarisation autour de certaines très belles biotechs, qui parviennent à lever

Quelles aires thérapeutiques concentrent-elles l'attention des investisseurs ?

Les principaux domaines d'investissement dans le secteur des biotech reflètent les macro-tendances à l'œuvre dans la santé : plus de prévention, de médecine personnalisée, mais aussi des capacités à traiter des maladies chroniques qui touchent toujours plus de patients.

De nombreuses innovations se font jour dans le domaine de l'oncologie et des maladies inflammatoires chroniques – en travaillant sur une meilleure efficacité des traitements, visant à allonger l'espérance de vie et à améliorer la qualité de vie des patients – et de l'obésité, champ de développement devenu prolifique – et très attractif pour les laboratoires – ces dernières années.



Parmi les approches thérapeutiques les plus porteuses, sur lesquelles reposent de nombreuses innovations pour lesquelles les besoins en financement sont cruciaux, citons :

- **La médecine de précision** : une meilleure caractérisation des populations auprès desquelles les médicaments sont efficaces et une action ciblée sur certains biomarqueurs spécifiques ouvrent la voie à des traitements prometteurs contre les maladies neurodégénératives ou certains cancers.
- **La recherche autour du remplacement ou de la régénération, avec les thérapies géniques contre les maladies rares ou les thérapies cellulaires** : l'utilisation des cellules souches en particulier est un champ prometteur pour adresser les patients atteints de la maladie de Parkinson, de diabète de type 1 ou certaines maladies auto-immunes.

Les intersections entre les biotechnologies et les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et la data science ouvrent également des voies inédites pour renforcer les programmes de recherche et développement.

2024, sera-t-elle l'année du retour des IPO ?

Le marché des introductions en bourse a été timide en 2023. Parmi les participations d'Andera Life Sciences, Mineralys a fait son introduction au Nasdaq avec succès en février 2023, en vue d'accélérer le déploiement sur le marché américain de son traitement contre l'hypertension. Abivax a quant à elle été la seule biotech française à entrer sur le Nasdaq en 2023. Une opération qui s'est déroulée dans un contexte de marché difficile, mais qui a permis une levée significative à même de financer ses prochains essais cliniques de phase III – sur sa molécule dédiée au traitement de la rectocolite hémorragique – et de phase II pour le traitement de la maladie de Crohn, avec l'ambition de devenir un leader dans le traitement des maladies inflammatoires de l'intestin.

Les introductions en Bourse aux Etats-Unis restent l'un des principaux moyens pour une biotech d'accélérer, notamment pour mener à bien rapidement des essais cliniques, a fortiori en l'absence, toujours regrettable, d'un véritable « Nasdaq européen » permettant d'accompagner l'émergence et la montée en puissance de champions européens.

Malgré un environnement de financement plus difficile en 2023, les sciences de la vie restent un domaine d'investissement extrêmement porteur. Le secteur est à même de saisir et capitaliser sur les opportunités de croissance, au prix d'une plus forte polarisation qui oriente les financements vers les secteurs les mieux orientés et les sociétés ayant déjà obtenu des résultats probants. Les biotech, grâce à leur agilité et leur résilience, sont un maillon clé pour accompagner l'évolution des soins de santé de demain.



« L'investissement dans la biotechnologie a encore de beaux jours devant lui. La dynamique d'innovation ne faiblit pas, notamment dans l'oncologie et contre les maladies chroniques ou les pathologies associées à l'obésité. A cela s'ajoute une convergence avec de nouvelles technologies qui permettent de muscler les programmes de recherche. Le secteur a montré sa résilience, avec des besoins de financement et un dry powder élevé, de bon augure pour 2024. »

Raphaël Wisniewski, Gérant et Associé Andera Partners

La crise du financement va-t-elle finalement « débancaiser » l'économie européenne ?

Recul des transactions, freins à la croissance externe... De nombreuses entreprises se retrouvent confrontées à des difficultés de financement, dans un contexte d'inflation, de hausse des taux et d'incertitudes géostratégiques. S'il devient de plus en plus difficile pour ces entreprises d'emprunter de l'argent auprès des banques, les banques vont-elles pour autant cesser de jouer leur rôle de banques ? La question se veut provocatrice, mais elle fait écho aux bouleversements profonds que connaît le financement de l'économie.

Les banques façonnent le paysage économique à travers leur rôle essentiel de prêteurs. C'est d'autant plus vrai dans une économie très bancarisée comme celle de l'Europe. Mais le contexte macroéconomique actuel, et d'abord l'ascension brutale des taux d'intérêt, porte les germes d'une refonte profonde du rôle des acteurs financiers.

La hausse brutale des taux : une onde de choc

Le monde financier est habitué aux fluctuations, mais c'est la vitesse de ces relèvements successifs qui a été totalement inédite de mémoire de banquiers : des taux passés de 0 à 4% en à peine un an ! Les banques, dont les structures étaient adaptées à une ère de taux stables, ont eu besoin de temps pour adapter leurs bilans, depuis longtemps optimisés pour des contextes de taux faibles et mis sous tension de façon inédite : quand les taux augmentent, la structure du compte de résultat se déforme d'abord en défaveur des banques. Le coût du capital a grimpé, rendant l'accès au crédit plus onéreux.

Dans le même temps, les autorités réglementaires, cherchant à renforcer la résilience du système financier et à prévenir les défaillances systémiques, ont accru depuis plusieurs années les exigences prudentielles.

Contraintes prudentielles – pour réduire les sinistres et accroître les exigences de sécurité – et contraintes de taux encadrent, parfois limitent, la capacité de financement des banques en excluant de facto les investissements les plus risqués. Elles obèrent la capacité des banques à prêter massivement, et conduisent à une transformation du modèle bancaire, où la banque va davantage être conseil que prêteur. Le rôle des banques ne va pas décliner : il va se transformer. C'est d'autant plus vrai que l'Europe est dominée par des modèles de banques universelles et

de banques mutualistes, qui irriguent l'ensemble des pans de l'économie réelle.

La dette privée : une alternative en plein essor

Pour continuer à investir et à se financer selon des modalités alternatives, une option est devenue de plus en plus attrayante pour les entreprises : la dette privée.

Emergente en Europe en 2013, la dette privée a depuis connu des séquences d'accélération et de retraits. En 2023, elle est une option plus chère qu'un prêt bancaire, mais garantit souplesse et vitesse d'exécution. Moins enchevêtrée dans les filets réglementaires, elle offre des délais de traitement rapides et des conditions adaptées aux besoins spécifiques des emprunteurs. Elle est pleinement rentrée dans l'état d'esprit des dirigeants d'entreprises qui peuvent, en contrepartie de taux d'intérêt plus élevés, disposer rapidement du cash nécessaire à leurs opérations de croissance et ainsi aller vite sur des marchés mondiaux très compétitifs.

Que l'on ne s'y méprenne pas : **malgré les défis actuels, les banques restent des piliers de l'économie, dotées d'une capacité d'adaptation éprouvée.** À mesure que l'environnement se stabilise, elles pourront repositionner leurs offres, se montrant aussi compétitives que ne l'est devenue la dette privée dans le contexte troublé que nous connaissons. La montée rapide des taux, l'évolution du cadre réglementaire et l'émergence de la dette privée ont créé un paysage financier en mutation. Financements bancaires traditionnels et dette privée vont cohabiter, et cette diversité des modes de financement présentera de nombreux avantages pour les entreprises.

Alors que la dette privée gagne du terrain, un défi majeur se pose pour la France : **la capacité à promouvoir et consolider une industrie française robuste de la dette privée, capable de rivaliser sur la scène internationale.** Pour la France, les mutations actuelles sont à la fois un défi et une opportunité. En favorisant l'innovation, en renforçant son secteur de la dette privée et en adaptant ses institutions financières, la France peut non seulement naviguer avec succès dans ces eaux tumultueuses, mais aussi affirmer sa position en tant qu'acteur financier incontournable sur la scène mondiale.

SFDR : qu'attendre de la consultation de la Commission européenne ?

La Commission européenne a lancé une consultation sur l'évolution du règlement SFDR, en demandant notamment aux acteurs du marché leur avis sur une possible nouvelle classification des fonds. Quel sera l'impact potentiel d'une telle consultation ? Quelles sont les évolutions à l'étude ? La SFDR dans sa forme actuelle remplit-elle son rôle en matière de finance durable ?

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation de l'UE qui vise à renforcer la transparence en matière de finance durable. Adoptée en 2019 et entrée en vigueur en 2021, elle impose aux entités financières de divulguer des informations sur la manière dont elles tiennent compte des enjeux de durabilité dans leurs décisions d'investissement.

Deux ans après l'entrée en vigueur de la SFDR, la Commission européenne, à l'initiative de la commissaire Mairead McGuinness, a décidé de lancer une consultation, qui a pris fin le 15 décembre 2023. La Commission européenne, par cette consultation, cherche à répondre aux préoccupations des acteurs du marché, tout en renforçant le cadre de finance durable. Les retours de cette consultation seront cruciaux pour déterminer l'avenir de la SFDR et pour accélérer la transition vers une économie durable en Europe.

Les limites de la réglementation en vigueur

Indubitablement, la réglementation SFDR a permis d'accélérer fortement la prise en compte des enjeux ESG au sein des fonds. Elle fait néanmoins l'objet de certaines critiques :

- Sa mise en application rigoureuse est rendue difficile par sa complexité, renforcée par le caractère mouvant de la réglementation.
- Les exigences relatives à chaque catégorie de produits étant peu compréhensibles par un public non averti, elles ont fait l'objet de critiques fortes quant aux risques de greenwashing et ont érodé la confiance des publics.
- Alors que la SFDR faisait partie d'un pack réglementaire européen et avait été conçue comme partie d'un "tout" constitué de 3 règlements (la SFDR, la CSRD et la Taxonomie verte), le décalage entre les calendriers d'application, les différentes définitions d'un même concept, et la multiplication de règlements délégués et autres précisions réglementaires (annexes, templates...) ont finalement créé une cacophonie réglementaire, bien loin des intentions d'harmonisation de l'UE.

Trop souvent perçues comme des labels, les classifications Article 8 et Article 9 ont pu être source de confusion pour les investisseurs.



La SFDR, dans sa nouvelle forme, doit davantage se rapprocher du règlement de transparence, sa vocation originelle. En outre, les évolutions permanentes de la réglementation mettent les acteurs financiers à rude épreuve : les professionnels de la RSE au sein des sociétés d'investissement consacrent un temps important au reporting et à la conformité... parfois au détriment du temps d'accompagnement des sociétés du portefeuille dans leurs trajectoires de décarbonation et de transformation durable.

Que faut-il attendre de cette consultation ?

Deux stratégies potentielles se dégagent aujourd'hui :

- clarifier la façon dont les articles 8 et 9 sont définis
- créer de nouveaux types de catégories d'investissement, qui pourraient voir les classifications disparaître complètement du cadre.

La nouvelle consultation suggère quatre nouvelles catégories de fonds d'investissement durables en lieu et place des catégories article 6, article 8 et article 9 qui a cours aujourd'hui :

1. Des investissements axés sur des solutions environnementales et sociales.
2. Des investissements favorisant une approche durable (gestion des déchets, diversité, réduction des émissions, etc.).
3. Des investissements excluant les entreprises à impact négatif.
4. Des investissements dans des entreprises en transition avec des plans d'amélioration définis.

La Commission sollicite également des retours sur les exigences de reporting, sur une potentielle simplification, et sur l'obligation d'information générale pour tous les fonds. Une meilleure définition de certains concepts clés, tels que l'investissement durable, est également envisagée. Certains gérants estiment que la zone grise actuelle est préférable, car elle permet aux fonds d'adopter des méthodologies alignées avec leur stratégie d'investissement.

Une dualité instable à l'épreuve du greenwashing

De nombreux acteurs exploitent les zones grises de la réglementation actuelle pour présenter des fonds "Article 8" comme des investissements durables, ce qui peut s'apparenter à du greenwashing et qui a suscité l'alerte de plusieurs organismes de supervision financière, dont l'Esma.



Pour Noëlla de Bermingham, Directrice RSE chez Andera Partners « L'article 8 reste très flou dans sa démarche, et on y retrouve de tout : des fonds ambitieux avec de nombreux critères et d'autres qui ne fonctionnent que par exclusion de certains secteurs. »

Les fonds article 8 sont les véhicules qui doivent permettre de conduire la transformation des entreprises. Cela suppose que les sociétés de gestion prennent à bras le corps les problématiques sociales et environnementales auxquelles elles sont confrontées afin de les aider à répondre aux attentes de leurs multiples parties prenantes et notamment à s'inscrire dans une trajectoire de décarbonation¹.

Dans le même temps, des fonds Article 9 de par la nature des actifs investis peuvent par ailleurs ne pas être ceux porteurs des démarches de transformation les plus profondes, et donc ne pas refléter le plus la démarche d'impact des fonds.

Transparence, cohérence, démarche de transformation

Une évolution du cadre actuel est nécessaire pour favoriser une meilleure cohérence entre tous les dispositifs existants, en particulier avec la **taxonomie**.

Quel que soit l'avenir des classifications article 8 et article 9, le double enjeu est surtout :

- De pouvoir disposer d'outils reconnus pour distinguer une stratégie d'investissement véritablement durable ;
- De continuer à valoriser, à rebours de l' « article 9-washing », les efforts entrepris par les fonds pour accompagner la décarbonation de leur portefeuille. Car s'il est pertinent de cibler ses investissements sur les actifs durables par nature, tout aussi importante est la transformation d'actifs ne répondant pas encore aujourd'hui à tous les critères de durabilité mais qui peuvent devenir de véritables atouts de la transition. A cet égard, la stratégie choisie par Andera Infra, qui investit exclusivement dans les infrastructures dédiées à la transition énergétique tout en accompagnant la transformation des entreprises en vue de maximiser leur impact, est particulièrement emblématique.

La consultation de la Commission européenne est une opportunité importante de faire évoluer le cadre de la finance durable en Europe – même si, avec l'échéance des élections européennes de 2024, des changements majeurs ne sont pas attendus avant 2025-2026. Les évolutions retenues auront un impact majeur sur le rythme et les modalités de la transition vers une économie verte en Europe. La transparence, la cohérence et la lutte contre le greenwashing restent au cœur de cette évolution.

La chaleur renouvelable : parent pauvre ou pilier méconnu de la transition énergétique ?

La transition énergétique redessine le paysage mondial et est au cœur des débats et des politiques publiques. Loin des seules images d'éoliennes et de panneaux solaires, cette transformation s'articule autour de nombreuses facettes. Parmi elles, une source d'énergie demeure trop souvent dans l'ombre, malgré son potentiel considérable : la chaleur renouvelable.

Souvent reléguée à l'arrière-plan, éclipsée par les projecteurs braqués sur l'électricité renouvelable, celle-ci possède pourtant un potentiel immense en termes d'efficacité et d'impact.

D'où vient cette méconnaissance, voire ce désamour ? Focus sur cet acteur méconnu de notre avenir énergétique.

Le paradoxe de la chaleur renouvelable

Andera Infra a décidé de relever le défi à son échelle en finançant et accompagnant depuis 2021 des entreprises innovantes de la transition énergétique telles que Terr.a, Lhyfe, Groupe WATT & Co, Kyotherm ou encore Qovoltis. Des acteurs en pleine croissance agissant dans les domaines de la production d'hydrogène vert, le développement et l'exploitation de solutions photovoltaïques, l'accompagnement de projets de chaleur renouvelable ou la recharge intelligente de véhicules électriques.

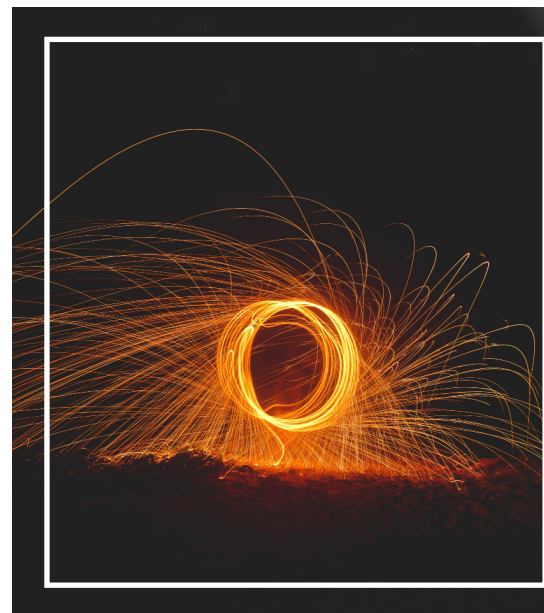
Historiquement, la chaleur renouvelable a toujours été considérée comme le parent pauvre de la transition énergétique, se plaçant en retrait par rapport à d'autres sources d'énergie qui captent davantage l'attention médiatique et bénéficient souvent de subsides plus généreux, telles que l'éolien ou le solaire photovoltaïque... ou pire, le gaz naturel alors que nous cherchons à réduire notre dépendance à cette source d'énergie ! La raison en est souvent la complexité associée à la chaleur renouvelable, qu'elle soit d'ordre technologique, logistique ou simplement conceptuel. Le grand public, par exemple, peut plus facilement comprendre le fonctionnement d'un panneau solaire que celui d'une pompe à chaleur géothermique.

Mais un élément essentiel est souvent négligé : un euro investi dans la chaleur renouvelable a quatre fois plus d'impact que s'il est investi dans l'électricité renouvelable. Pourquoi ? Parce que la chaleur est une énergie « de base » qui est générée de façon constante, contrairement au renouvelable. Elle se transporte cependant mal, la proximité entre lieux d'usage et de génération est donc de mise, d'où une implication locale plus forte et une efficacité accrue.

La valeur méconnue de la chaleur renouvelable

Le rapport coût/efficacité de la chaleur renouvelable est ainsi éloquent, avec des raisons multiples :

- *Proximité* : La chaleur étant produite et consommée localement, les pertes liées au transport sont limitées.
- *Valorisation de la chaleur fatale* : L'industrie rejette énormément de chaleur. Réutilisée, elle peut alimenter des réseaux de chaleur urbains ou des process industriels. En termes d'impact, la valorisation de cette chaleur de récupération, ou chaleur fatale, pourrait ainsi se traduire par d'importantes économies et une meilleure efficacité énergétique. C'est aussi un pas vers une économie circulaire.



- *Diversité des sources* : Biomasse, géothermie, solaire thermique... les sources de chaleur renouvelable sont nombreuses et adaptées à différents contextes territoriaux.

Une nouvelle donne pour le Fonds Chaleur

Alors qu'en mars 2022, le budget du Fonds Chaleur, principal dispositif de soutien financier au développement de la production renouvelable de chaleur en France et géré par l'ADEME (Agence de la transition écologique à Paris), avait déjà été porté de 370 millions d'euros à 520 millions d'euros, le Projet de loi de finances 2024 présenté par le gouvernement fin septembre 2023 prévoit une rallonge de près de 300 millions d'euros supplémentaires.

Il s'agit là d'un signal fort qui laisse présager d'une prise de conscience collective, d'une reconnaissance des potentiels et des avantages de la chaleur renouvelable. Ce budget supplémentaire pourrait ainsi favoriser l'émergence de nouvelles technologies et le développement d'infrastructures adaptées et d'installations thermiques renouvelables supplémentaires : pompes à chaleur, réseaux de chaleur, biomasse, géothermie...

Assez pour propulser la France parmi les leaders européens de la chaleur renouvelable ?

Panorama européen : un modèle hétérogène

L'Europe, dans son ensemble, a longtemps favorisé l'électricité renouvelable. Cependant, certains pays comme la Suède, le Danemark ou encore la Finlande ont très tôt compris l'importance de la chaleur renouvelable. Ces nations ont largement investi dans des réseaux de chaleur urbains alimentés par des sources renouvelables. En Allemagne, la biomasse est une ressource majeure pour la chaleur, tandis qu'en Italie, la géothermie tire parti du potentiel volcanique du pays. Le Royaume-Uni a pour sa part mis en place un *Renewable Heat Incentive*, une aide au fonctionnement versée pendant 20 ans et qui a permis de développer des alternatives de chaleur renouvelable. Les Pays-Bas ont également mis en place une initiative économique avec le SDE/SDE+, un programme de subventions aux énergies renouvelables proposant un complément de rémunération par kWh.

La France, bien qu'elle ait accumulé un certain retard, a tous les atouts pour devenir un acteur majeur de la chaleur renouvelable en Europe. La diversité géographique du pays offre un vaste potentiel en termes de ressources : géothermie en région parisienne, biomasse dans les régions forestières, ou encore énergie solaire thermique dans le sud.

Vers une nouvelle ère pour la chaleur renouvelable ?

Avec un élan politique, des mécanismes incitatifs et des investissements ciblés ainsi qu'une prise de conscience collective, la chaleur renouvelable pourrait bien se retrouver sous le feu des projecteurs, jouant un rôle central dans la transition énergétique de demain.

En plus de son efficacité, elle favorise l'emploi local, renforce l'indépendance énergétique et contribue à la lutte contre le changement climatique. La récente impulsion donnée par l'augmentation du budget du Fonds Chaleur est encourageante, mais il est essentiel de ne pas s'arrêter là. Le 'plan Marshall' remis en avril dernier à Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, par le Club de la chaleur renouvelable va dans ce sens. Cet organisme regroupant un certain nombre d'acteurs majeurs de la filière – AMORCE, AFPG, ATEE, CIBE, ENERPLAN, FEDENE ainsi que plusieurs syndicats – propose ainsi plusieurs mesures avec pour objectif de transformer, d'ici à 2030, 54 % de la chaleur consommée en France en énergie renouvelable, locale et compétitive.

S'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction, plusieurs défis restent à relever :

- *Sensibilisation* : Il est crucial d'informer le grand public et de former des professionnels aux spécificités de la chaleur renouvelable.
- *Intégration territoriale* : Chaque région a ses spécificités. Des plans d'actions locaux sont nécessaires pour tirer le meilleur parti du potentiel local.
- *Recherche et innovation* : Pour rester compétitif et optimiser les technologies existantes, un investissement dans la recherche est essentiel.

- *Soutien économique pérenne de la filière* : Il est important d'accompagner les producteurs et entrepreneurs du secteur dans leur développement. Un système de complément de rémunération, tel que celui adopté par l'Europe pour réformer le marché de l'électricité, viendrait générer des projets supplémentaires en France.

Avec une juste combinaison d'investissements, de sensibilisation et d'innovation, la chaleur renouvelable pourrait bien devenir un acteur majeur de la transition énergétique européenne. La balle est désormais dans le camp des décideurs, des acteurs et des soutiens du secteur tels qu'Andera Partners, qui par le biais de son équipe dédiée à la transition énergétique et écologique, Andera Infra, investit dans ce domaine porteur.



Spécialisée dans le co-développement, le financement et la gestion de projets de production de chaleur renouvelable ou d'économies d'énergie, Kyotherm intervient depuis plus de 10 ans sur toutes les technologies de production de chaleur renouvelable, incluant la biomasse, la géothermie ainsi que le solaire thermique, où

la société est parmi les leaders avec une présence sur plus de 100 sites dans 10 pays en Europe et aux Etats-Unis. Kyotherm possède ainsi aujourd'hui un portefeuille établi de 60 projets totalisant 230 MW de capacité en exploitation ou construction.

La société investit également dans les projets d'efficacité énergétique, à travers la réalisation d'économies d'énergie et la valorisation de chaleur fatale pour de grands groupes industriels tels que ArcelorMittal ou Faurecia ou à travers des projets d'éclairage ou d'isolation des bâtiments.

Très fortement engagée dans la lutte contre le changement climatique et en faveur des énergies bas-carbone et des économies d'énergie, Kyotherm traduit cet engagement par le choix de technologies et de projets ayant un impact maximal sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'entreprise estime ainsi qu'avec sa capacité actuellement en portefeuille elle sera en mesure d'éviter l'émission de plus de 4 300 000 tCO₂ sur la durée des projets.



4 questions à François Lhoutellier, Président du Groupe ERI



François Lhoutellier est Président du Groupe ERI, entreprise experte de la performance énergétique du bâtiment, des infrastructures de mobilité décarbonées, et de la sécurisation physique et numérique. Le Groupe ERI, qui a fêté ses 100 ans en 2023, est accompagné par les équipes d'Andera MidCap depuis 2022.

1. Pouvez-vous nous décrire votre parcours jusqu'à votre arrivée à la tête du Groupe ERI et ce qui vous y a amené ?

Au fil d'une carrière de 25 ans jalonnée par des postes de direction dans divers secteurs clés de l'industrie, j'ai eu l'occasion de travailler dans des domaines aussi variés que la construction, la maintenance, le bâtiment, et les infrastructures énergétiques en occupant des postes managériaux au sein de grandes entreprises telles que Bouygues, Cegelec, et Schindler.

Cependant, mon aspiration à l'entrepreneuriat m'a poussé à prendre une décision stratégique en 2018. L'opportunité de quitter le monde des grands groupes pour intégrer une entreprise de taille intermédiaire en situation de LBO s'est présentée comme une aubaine. Cette décision m'a conduit à la présidence du Groupe ERI, une responsabilité que j'assume avec fierté depuis maintenant cinq ans.

Depuis 2018, le Groupe a franchi des étapes majeures, d'abord dans le cadre d'un LBO avec Latour Capital. Depuis avril 2022, nous collaborons étroitement avec Andera Partners pour le développement d'un LBO secondaire. Cette phase représente un jalon important dans notre stratégie de croissance et d'innovation, confirmant ainsi notre engagement à maintenir ERI à l'avant-garde de son secteur.

2. Votre secteur d'activité se développe fortement et se transforme avec des enjeux de performance énergétique et sécuritaires de plus en plus présents. Quels sont vos grands enjeux stratégiques ?

L'aventure qui m'a conduit à la tête du Groupe ERI est intimement liée à une série de transformations globales et de défis sans précédent. Nous sommes à un carrefour historique où les changements s'opèrent à une vitesse vertigineuse, impliquant des transitions majeures tant pour les entreprises que pour la société dans son ensemble.

Sur le front énergétique, nous sommes confrontés à une nécessité impérieuse d'adaptation. Cette démarche vise à répondre à la flambée des coûts énergétiques et à une montée en puissance des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), qui redéfinissent les contours de notre industrie.

La transition numérique, quant à elle, bouleverse nos standards de sûreté et de sécurité, apportant son lot de défis et d'opportunités. Au cœur de cette révolution, les enjeux de sécurité – qu'il s'agisse de vidéosurveillance, de systèmes anti-intrusion, de lutte contre les cyberattaques ou de dispositifs de sécurité incendie – sont devenus prépondérants.

Ces aspects sont aujourd'hui devenus des composantes cruciales de notre stratégie, dans le cadre de notre continuum de sécurité.

Enfin, l'impératif de décarbonation et l'évolution du pays et des grandes villes vers de nouveaux modes de transport stimulent la croissance du marché des infrastructures. Les villes se métamorphosent, marquées par une urbanisation galopante, une mise en conformité accrue et un besoin criant de renouveler des infrastructures vieillissantes. Ces évolutions conduisent également à une transformation complète de la mobilité – individuelle et en transports collectifs – illustrée notamment en Ile-de-France par le doublement de la taille du réseau de transports en commun : tramways, bus électriques, RER, métros ou Intercités.

3. En quoi ERI est-il un acteur à part par rapport à ses concurrents ?

Le Groupe ERI se positionne comme un acteur central dans les domaines des transitions numériques, de la sécurité énergétique, de la rénovation pour l'amélioration de la performance énergétique ou encore de la mobilité. Il est aujourd'hui le seul groupe d'Ile-de-France à avoir la capacité de répondre à l'ensemble de ces besoins simultanément avec une seule et même entité. Aucune autre entreprise intermédiaire n'est suffisamment agile pour offrir de front une assistance aussi complète à ses clients sur l'ensemble de ces sujets.

Fort de ces spécificités, le Groupe ERI croît fortement, avec cette année trois acquisitions notables, la société TAC, spécialisée dans le traitement et le renforcement des structures bois, le Groupe Horus, expert des dispositifs de sécurité et la reprise d'Avenel, spécialiste la signalisation ferroviaire et de la rénovation énergétique. Avec toujours la volonté d'élargir notre palette de métiers, notre base client et nos segments de clientèle, nous avons vocation à compléter cette dynamique de croissance externe en combinaison avec une dynamique de croissance organique. En guise d'exemple, TAC et Horus opèrent essentiellement sur les syndicats de copropriétés, un segment auparavant sous-représenté au sein du Groupe ERI. Depuis le LBO de 2022, le groupe a déjà changé d'échelle, avec un chiffre d'affaires qui est déjà passé de 180 à 220 M€, en incluant ces opérations de croissance externe transformante.



4. Comment décririez-vous la force du partenariat entre le Groupe ERI et les équipes d'Andera Partners ?

Avant le début de notre aventure commune en 2022, mon souhait était de trouver le meilleur partenaire pour accompagner le développement d'ERI. Cette quête s'est conclue par un choix du cœur, et nous nous sommes mutuellement choisis pour démarrer un LBO secondaire. Hormis les habituels sous-jacents financiers, nous avons très rapidement eu l'envie d'entreprendre ensemble.

Dès nos premières rencontres, j'ai été impressionné par l'ADN de développement entrepreneurial d'Andera Partners. Nous partageons cette obsession commune de transformer et de développer le Groupe ERI, et c'est quelque chose que je ressens encore aujourd'hui après 18 mois de « vie commune » !

Mais ce qui fait la véritable différence de l'accompagnement dont nous bénéficions auprès d'Andera Partners, c'est cette approche à 360 degrés qui va bien au-delà du statut d'actionnaire majoritaire traditionnel. Cet accompagnement est incarné par une équipe de quatre personnes où chacun apporte sa sensibilité, son expertise et sa richesse. Cette équipe nous challenge et nous enrichit afin de concevoir, déployer et maîtriser les risques d'un programme de transformation qui est indispensable quand on change d'échelle, mais qui est encore plus indispensable pour une vieille centenaire comme ERI. Nous bénéficions d'un accompagnement sur la stratégie, le positionnement, la transformation et le développement d'ERI, mais aussi sur nos problématiques RH, de digitalisation, ou encore d'ingénierie financière lors d'acquisitions.

